

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

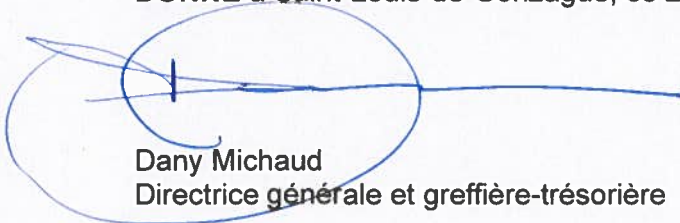
### **Règlement numéro 24-176**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2024, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement sur le régie interne des séances du conseil de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 22<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière